

EBT pandémie (P-EBT) en Pennsylvanie:

Questions et réponses sur cette nouvelle allocation pour aider les familles dont les enfants manquent de repas scolaires
Mis à jour le 7 mai 2020

Q1: Qu'est-ce que Pandemic-EBT?

La Family's First Coronavirus Response Act a autorisé une nouvelle allocation, « Pandemic-EBT » pour aider les familles avec des enfants qui ont droit à des repas scolaires gratuits ou à prix réduit. L'allocation viendra sur une carte de transfert électronique d'allocation (EBT en anglais), semblable à une carte bancaire. Les allocations ne peuvent être dépensés que sur des produits alimentaires.

Q2: Quelles familles sont éligibles?

Toute famille avec un élève éligible pour des repas gratuits ou à prix réduit peut recevoir le P-EBT. Ceci comprend :

- Les élèves qui assistent une école où tous les élèves ont droit à des repas gratuits sont éligibles, quel que soit leur revenu. (Ce sont des écoles qui participent à la disposition d'admissibilité communautaire, CEP en anglais.)
- Les élèves sont éligibles indépendamment du statut d'immigration. Le fait de recevoir ou d'utiliser cette allocation n'a aucun effet sur le statut d'immigration de l'élève ou de tout membre de la famille, ou sur toute demande de résidence permanente actuelle ou future.
- Les familles qui ont récemment perdu leur revenu en raison d'une perte d'emploi ou de moins d'heures peuvent toujours demander des repas scolaires. (Voir la question suivante.)

Q3: Que se passe-t-il si mes revenus ont changé, mes enfants n'ont pas reçu de repas scolaires pendant l'année scolaire, et je dois faire une demande?

Votre école peut vous dire comment demander l'allocation. De nombreuses écoles ont disponible une application de repas scolaires très simple sur internet. Vous pouvez également demander sur internet l'allocation du programme national de repas scolaires et du programme d'aide nutritionnelle supplémentaire (SNAP en anglais) via COMPASS (www.compass.state.pa.us), le système de demande d'allocation de Pennsylvanie.

Voici les limites de revenu pour les repas à prix réduit pour l'année scolaire 2019-2020 :

PERSONNES DANS LA FAMILLE	REVENU ANNUEL	REVENU MENSUEL
1	\$23,107	\$1,926
2	\$31,284	\$2,607
3	\$39,461	\$3,289
4	\$47,638	\$3,970
5	\$55,815	\$4,652
6	\$63,992	\$5,333
7	\$72,169	\$6,015
8	\$80,346	\$6,696
Pour chaque membre de la famille supplémentaire, ajoutez :	\$8,177	\$682

Q4: Combien d'argent vais-je recevoir?

Les familles recevront \$5,70 par jour et par enfant pour chaque journée scolaire manquée.

- Si votre enfant recevait des repas gratuits ou à prix réduit à la fermeture des écoles, vous recevriez \$370,50 pour chaque enfant.
- Si votre enfant a été jugé éligible pour des repas gratuits ou à prix réduit après la fermeture des écoles, vous recevrez un montant calculé au prorata pour le nombre de jours de la semaine à partir du premier jour du mois au cours duquel l'enfant a été jugé éligible jusqu'à la fin de l'année. Par exemple :
 - Si l'enfant est déterminé admissible en avril, vous recevrez \$302,10 pour la période du 1er avril au 12 juin.
 - Si l'enfant est déterminé admissible en mai, vous recevrez \$176,70 pour la période du 1er mai au 12 juin.

Q5: Comment vais-je obtenir la carte EBT?

Si vous recevez déjà SNAP (Food Stamps) ou l'aide temporaire pour les familles nécessiteuses (« TANF cash assistance » en anglais), vous recevrez le montant P-EBT sur votre carte EBT pour chaque élève certifié pour des repas scolaires gratuits ou à prix réduit. Si vous ne possédez pas déjà une carte EBT, vous recevrez une carte par la poste avec des instructions pour son utilisation.

C'est important d'avoir une adresse actuelle dans le dossier de votre école ! (Voir question 7).

Q6: Quand vais-je recevoir mon P-EBT?

Le DHS et le PDE commenceront à envoyer les allocations de P-EBT dans les 15 jours suivant l'approbation du plan (qui a eu lieu le 6 mai). Les allocations seront envoyées par phases ; d'abord, les familles qui reçoivent déjà des SNAP (Food Stamps), une assistance médicale, ou aide de TANF recevront les prestations P-EBT. Les cartes P-EBT seront ensuite envoyées à d'autres familles avec des élèves déjà inscrits aux repas scolaires dans la deuxième phase, et aux familles avec des élèves nouvellement inscrits pendant le reste de l'année scolaire.

Q7: Et si j'ai déménagé depuis le début de l'année scolaire?

Informez votre école de votre changement d'adresse, car c'est l'adresse qui sera utilisée pour envoyer les cartes EBT. Si vous bénéficiez d'allocations de DHS, vous devez signaler votre changement d'adresse en appelant le centre de service client de l'État au 1-877-395-8930 ou, à Philadelphie, au 215-560-7226. *(Notez : en raison de la crise, les délais d'appel sont plus longs que d'habitude. Veuillez être patient.)*

Q8: Cela affecte-t-il ma capacité de recevoir d'autres avantages? Non, ce ne sera pas le cas.

Q9: Mon enfant assiste à une école où tous les élèves reçoivent des repas gratuits, mais nous n'avons pas besoin financièrement de cet avantage.

Vous êtes toujours autorisé à recevoir et à utiliser cet avantage pour votre famille. L'économie est très incertaine, vous pouvez donc conserver la carte EBT au cas où vous en auriez besoin dans quelque mois. Toutes les allocations non utilisées seront reprises après 6 mois. Les allocations ne peuvent pas être transféré à d'autres, vous ne pouvez donc pas utiliser cette allocation pour acheter de la nourriture pour d'autres. Mais si vous êtes financièrement capable de donner d'argent à des charités anti-faim, vous pouvez le faire.